

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La proposition qui nous est faite aujourd'hui pose une véritable question de cohérence.

D'un côté, vous nous alertez sur un contexte financier tendu, sur des subventions plus difficiles à obtenir et sur la nécessité d'être vigilants dans nos dépenses. De l'autre, vous choisissez d'appliquer le niveau maximal des indemnités pour le maire et les adjoints.

Ce choix est légal, mais il est politiquement discutable.

Nous le redisons : la loi permet de fixer ces indemnités au maximum. Mais elle n'y oblige pas. Et surtout, cela ne signifie pas que ce soit le choix le plus opportun dans le contexte que vous avez vous-mêmes décrit à plusieurs reprises, notamment lors de la campagne électorale.

“Le maximum légal n'est pas le minimum moral.”

Notre commune, comme beaucoup d'autres, devra faire face à des contraintes financières réelles.

Dans ce cadre, il nous semble essentiel d'envoyer un signal fort de responsabilité et d'exemplarité aux habitants.

C'est pourquoi nous proposons une diminution de 30 % des indemnités du maire et des adjoints.

Cet engagement figurait dans notre programme, et nous l'assumons pleinement aujourd'hui.

D'autant que les élus concernés exercent tous une activité professionnelle. Il ne s'agit pas de remettre en cause leur engagement, mais d'adapter le niveau des indemnités à la réalité financière de la commune.

Au-delà des chiffres, c'est une question de cohérence et de message adressé à nos concitoyens : dans une période où des efforts peuvent être demandés à tous, les élus doivent montrer l'exemple.

Nous vous invitons donc à reconsidérer cette proposition et à faire le choix de la modération et de la responsabilité.